

AFFAIRE N° 6 0 / 4

OBJET - Projet d'installation et d'exploitation d'un atelier de récupération d'épaves de véhicules automobiles, Route du Moufia, présenté par la Société BIELOGAZ.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Conformément à l'article 8 du Décret n° 77 - 1133 du 21 Septembre 1977, M. le Préfet de la Réunion m'a demandé par lettre en date du 22 Février 1982 de lui faire connaître l'avis du Conseil Municipal sur le projet d'installation et d'exploitation d'un atelier de récupérations d'épaves de véhicules automobiles, Route du Moufia, présenté par la Société BIELOGAZ.

J'ajoute qu'une enquête publique a été ouverte du 22 Mars au 22 Avril 1982 inclus et que pendant cette période les pièces du dossier et un registre d'enquête ont été déposés à la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Aucune observation n'ayant été formulée par les administrés, le projet a reçu un avis favorable du Commissaire-Enquêteur.

Mesdames et Messieurs je vous demande votre avis sur cette affaire.

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

-----

*Reçu à la Préfecture  
de la Réunion  
le 28 Mai 1982*